

Conseil de l'emploi et de la formation du 6 avril 2022

État d'avancement au 21 mars 2022 – Proposition n° 8

Réévaluer les niveaux de prise en charge des coûts contrats d'apprentissage

Contexte : Depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (« pour la liberté de choisir son avenir professionnel », réformant profondément les dispositions antérieures), les branches professionnelles, par l'intermédiaire de leur commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE), doivent déterminer, pour les formations relevant de leur périmètre, un niveau de prise en charge financière pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, mis en œuvre par la voie de l'apprentissage. Ces niveaux de prise en charges serviront également pour les contrats de professionnalisation et à moyen terme à toute aide publique pour les certifications concernées.

En janvier 2022, France compétences interrogera les CPNE pour l'actualisation de ces niveaux de prise en charge (NPEC), pour la période 2023-2025.

La CPNE des établissements équestres (CPNE-EE) a saisi sur le sujet, en mars 2020, le Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), qui rassemble les différents représentants de la filière équine, afin d'analyser l'opportunité de révision de ces niveaux de prise en charge et le cas échéant la méthode à retenir. Deux ans après cette demande, le projet entame sa troisième phase de travail : la réponse à France Compétences.

Phase 1 : travaux réalisés en 2020

La première phase des travaux réalisée en 2020 a permis de :

- Clarifier le sujet, comprendre l'articulation entreprise-maître d'apprentissage/ branche professionnelle / organisme de formation / apprenti.
- Identifier les deux approches méthodologiques de France compétences (utilisation des coûts annuels de formation par apprenti publiés en préfectures de Région ; travail analytique des informations comptables des centres de formation d'apprentis préparant aux diplômes ou titres intéressant la branche professionnelle).
- Définir le périmètre du projet de réévaluation :
- Sonder les organismes de formation pour connaître leur niveau de satisfaction des NPEC actuels et leur implication dans le projet d'actualisation des NPEC.

Phase 2 : travaux réalisés en 2021

Comme indiqué dans le contexte, la demande initiale prévoyait de fournir, avant la fin de l'année 2021, à France Compétences par l'intermédiaire d'OCAPIAT, les coûts d'apprentissage de 13 formations identifiées par la CPNE-EE. Mais en cours d'année France Compétence a envisagé de revoir sa formule de demande. Les niveaux de prise en charge des coûts contrat apprentissage ne seraient ainsi plus réévalués dans leur ensemble tous les trois ans mais de manière continue et isolée. Cette incertitude des attentes de France Compétences a suspendu les travaux en cours pour revisiter le planning prévisionnel et affiner la méthodologie de ces travaux.

Le 13 décembre 2021, par l'intermédiaire des OPCO, France Compétences lance une nouvelle procédure générale de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage afin de couvrir l'ensemble des titres et diplômes ouverts à l'apprentissage au sein du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Toutes les certifications, qu'elles fassent déjà l'objet d'un NPEC ou non, sont donc soumises à cette nouvelle campagne de détermination des NPEC par les commissions paritaires nationales pour l'emploi (CPNE).

Phase 3 : travaux réalisés en 2022

Cette procédure générale se déroule de décembre 2021 à avril 2022, date de délibération du Conseil d'administration de France compétences portant recommandations sur les niveaux de prise en charge. La première échéance est portée au 28 février 2022, date à laquelle la CPNE-EE devait être en mesure de transmettre les niveaux de prises en charge dans le respect des dispositions de l'article D. 6332-78 du code du travail auprès d'OCAPIAT.

Ces niveaux de prise en charge ont néanmoins été abondés de l'amortissement moyen des chevaux de formations. Les biens amortis sur plus de 3 ans ne rentrant pas normalement dans la détermination des coûts d'apprentissages, il est probable que France Compétences réinterroge prochainement la CPNE EE pour justifier ces écarts. Cette disposition concernant les amortissements étant réglementaire, il sera sans doute difficile de les voir intégrés aux NPEC des trois prochaines années.

Ainsi en concertation avec la FFE et l'IFCE² et en s'appuyant sur les résultats comptables des organismes de formation interrogés par France Compétences, la CPNE-EE a fait état des NPEC suivants :

¹Deux certifications FFE : Animateur d'équitation (AE), Accompagnateur de tourisme équestre (ATE) / Deux certifications Ministère des sports : BPJEPS, DEJEPS / Neuf certifications Ministère de l'agriculture : CAP agricole métiers de l'agriculture, CAP agricole Lad-Cavalier d'Entraînement, CAP agricole Palefrenier Soigneur d'Équidé, Bac professionnel CGEH, Bac professionnel CGEA, Brevet professionnel responsable d'entreprise hippique, Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole, CS Option Éducation et Travail des jeunes équidés, CS Option Utilisateur et Conduite d'Attelage de Chevaux

² Le groupe de travail était ainsi composé d'Olivier Simon pour la FFE, de Pascale Heydemann et de Charlène Lourd pour l'IFCE ainsi que de Michel David et Océane Bourgoïn pour la CPNE-EE.

Code RNCP	Libellé de la formation	Certificateur	Libellé du Diplôme	Niveau de la certification	Niveau de prise en charge défini par la branche
RNCP14032	Conduite et gestion de l'entreprise hippique	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BAC PRO	niveau4	8500
RNCP14518	responsable d'entreprise hippique	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BP	niveau4	8850
RNCP15612	Productions animales	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BTSA	niveau5	10550
RNCP2274	option Education et travail des jeunes équidés	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CS	niveau4	9670
RNCP24440	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BTSA	niveau5	8500
RNCP25086	Lad-cavalier d'entraînement	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6500
RNCP25090	Maréchal-ferrant	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6500
RNCP25306	Métiers de l'agriculture	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6830
RNCP25929	Palefrenier soigneur	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CAPA	niveau3	6500
RNCP28573	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité Educateur Sportif - 34 mentions(cf. liste dans base légale)	Ministère délégué auprès Du Ministère De l'éducation Nationale, De La Jeunesse Et Des Sports, Charge Des Sports	BP	niveau4	9000
RNCP29257	Responsable d'entreprise agricole	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BP	niveau4	6925
RNCP29267	Conduite et gestion de l'entreprise agricole	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BAC PRO	niveau4	8500
RNCP31892	Cavalier de pré-entraînement option débouillage	Société d'entrainement Aurélien Kahn	TITRE	niveau3	7600
RNCP30159	Productions animales (fiche nationale)	Conservatoire national des arts et métiers	Licence pro	niveau6	7622
RNCP31419	Sellier	Institut Français Du Cheval Et De l'équitation	TITRE	niveau4	7500
RNCP31637	Utilisation et conduite d'attelages de chevaux	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	CS	niveau3	8600
RNCP32170	STAPS : management du sport (fiche nationale)	Ministère De l'enseignement Supérieur De La Recherche Et De l'innovation	MASTER	niveau7	6600
RNCP34064	Maréchal ferrant (BTM)	Assemblée permanente chambres de métiers et de l'artisanat	TITRE	niveau4	6500
RNCP34491	Animateur d'équitation	Fédération française d'équitation	TITRE	niveau3	6600
RNCP34494	Groom équin	Ass des maisons familiales Balleroy	TITRE	niveau4	8990
RNCP34737	Sellier harnacheur	Ministère Du Travail De l'emploi Et De l'insertion	TP	niveau3	7500
RNCP4891	option Travaux de la production animale, spécialité Elevage de ruminants, spécialité Polyculture-élevage, spécialité Elevage de porcs ou de volailles	Ministère De l'agriculture Et De l'alimentation	BPA	niveau3	6630
RNCP9083	Accompagnateur de tourisme équestre	Fédération française d'équitation	TITRE	niveau4	7550